



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2026SGCD74004

Pouvoir adjudicateur :	Préfecture de la Haute-Savoie – Direction départementale des territoires
Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) :	Monsieur le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie par délégation de Madame la préfète
Objet du marché :	Mission d'étude relative à la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) inondation et mouvements de terrain de Chamonix-Mont-Blanc
Remise des offres	Date et heure limites de réception : 15 octobre 2026 à 12h

I. OBJET DE LA CONSULTATION

- **Révision du PPRN inondations et mouvements de terrain de la commune de Chamonix-Mont-Blanc**

Le présent marché est un marché d'études ayant pour objet la **révision du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) pour les phénomènes d'inondations par crues des cours d'eau torrentiels et de mouvements de terrain de la commune de Chamonix-Mont-Blanc (74056)** conformément aux dispositions des articles L.562-1 à L.562-9 du Code de l'environnement.

Les phénomènes naturels à étudier sont :

- les **inondations** des cours d'eau torrentiels ;
- le **ruissellement-ravinement** ;
- les **chutes de blocs** ;
- les **glissements de terrain**.

Dans cette révision, les risques d'origines glaciaire et périglaciaire (ROGP) ne seront pas considérés comme un risque en tant que tel. Par contre, les **incidences des ROGP** sur les phénomènes de mouvements de terrain et d'inondations, et cela en particulier dans la vallée, devront être étudiées. Le service RTM, qui est au coeur des différentes actions menées au niveau national mais également départemental en matière de prévention des risques d'origines glaciaire et périglaciaire (ROGP), partagera au prestataire les différentes connaissances actuellement disponibles en la matière.

- **Contenu de la mission**

Le contenu détaillé de la mission est défini dans le cahier des Prescriptions Techniques. La prestation comprend :

a) L'**élaboration des documents du PPRN** conformément à l'article R. 562-3 du Code de l'environnement et notamment :

- Un rapport de présentation ;
- Une carte de localisation des phénomènes naturels ;
- Une carte des aléas ;
- Une carte des enjeux ;
- Une carte réglementaire ;
- Un règlement.

b) L'**accompagnement de la DDT tout au long de la procédure** de révision du PPRN (réunions de travail, réunion publique, avis sur autorisations d'occupation du sol, etc.).

c) La constitution d'une **base de données** exploitable dans un système d'information géographique au format QGIS respectant le standard CNIG.

- **Une organisation en 5 phases techniques**

Le présent marché comporte un lot unique décomposé en 5 parties distinctes :

- Phase n°1 : Phénomènes historiques ;
- Phase n°2 : Aléas ;
- Phase n°3 : Identification des enjeux ;
- Phase n°4 : Pièces réglementaires ;
- Phase n°5 : Étapes administratives de consultation, etc.

- **Nomenclature CPV**

Études techniques : 713 35000-5

II. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- **Définition de la procédure**

La présente consultation est lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique

- **Nature de l'attributaire**

Le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés conjoints.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, pour l'exécution du marché.

- **Variantes**

Les variantes ne seront pas autorisées.

- **Délai d'exécution**

Le délai d'exécution est fixé dans le CCAP et ne peut en aucun cas être changé. Le marché comprend des délais partiels pour certaines prestations (Cf. chapitre VI du CCAP).

- **Modifications de détail au dossier de consultation**

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

- **Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

III. PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plate-forme de dématérialisation des achats de l'État (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).

- **Documents fournis aux candidats**

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement de consultation ;
- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes (Annexe A : en cas de cotraitance, Annexe B : DPGF)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ,
- Le Cahier des Prescriptions Techniques et ses annexes,
- les formulaires DC1 (lettre de candidature) , DC2 (déclaration du candidat) et DC4 (déclaration de sous traitance) à utiliser le cas échéant

- **Composition de l'offre à remettre par les candidats**

Le dossier à remettre par les candidats comprendra deux sous-dossiers :

a) Dans le 1^{er} sous-dossier « pièces relatives à la candidature », les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat en application de l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique :

- Situation juridique :

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

- Capacités économiques et financières – références requises :

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices.

- Références professionnelles et capacités techniques :

Références professionnelles : l'attestation d'inscription à un registre professionnel, l'indication des titres d'études et de l'expérience professionnelle du candidat ;

Capacités techniques : une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années ;

Une description de l'équipement technique et logiciels SIG dont le candidat disposera pour la réalisation de marché ;

Expérience : une liste des principaux services exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant notamment le montant, la mission exercée, la date et le maître de l'ouvrage public ou privé.

Si le candidat, de création récente, est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité, l'un des renseignements ou documents demandés par l'acheteur public, il peut prouver sa capacité à exécuter le marché public par tout autre document considéré comme équivalent par l'acheteur public.

- Les éléments de sous-traitance éventuelle :

Si le candidat fait appel à des capacités professionnelles, techniques et financières de sous-traitant, il devra joindre :

*un acte spécial de sous-traitance (modèle formulaire DC4 joint)

*les capacités professionnelles et financières du sous-traitant

*une copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

*un RIB

*les attestations fiscales et sociales de l'année n-1

*le numéro unique d'identification complet de l'entreprise délivré par l'INSEE (Répertoire des métiers SIRENE) de moins de 3 mois

*les attestations d'assurance

*L'engagement du candidat : Le candidat produit les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement.

*En cas de redressement judiciaire, le candidat produit une copie du ou des jugements prononcés. Le candidat doit apporter la preuve que l'autorisation de poursuite de son activité couvre la période correspondant à la durée du présent marché ou qu'il bénéficie d'un plan de redressement.

b) Dans le 2nd sous-dossier « pièces relatives à l'offre » :

- Un projet de marché comprenant l'acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) habilité(s) du prestataire. Dans le cas d'un groupement conjoint, le candidat joindra l'annexe relative à la répartition et la valorisation des prestations entre les cotraitants.

- Au projet de marché sera joint un mémoire justificatif et explicatif comportant les éléments suivants :

- Organisation interne que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation du marché. En cas de groupement, préciser les missions de chaque membre du groupement et l'organisation prévue pour assurer le pilotage / la coordination entre cotraitants.
- Méthodes de travail : présentation du déroulement et de la méthodologie des études phase par phase.
- Planning prévisionnel, décomposé par phases, des prestations avec identification des temps passés en heures.

- La décomposition du prix global forfaitaire : cadre ci-joint à compléter sans modification.

Le candidat établi dans un État autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Conformément à l'article R. 2143-16 du code de la commande publique, les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

IV. SELECTION DES CANDIDATURES – JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

- **Sélection des candidatures**

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres indiquées en page de garde du présent document.

Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions des articles R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la commande publique sont éliminées par le RPA.

- **Jugement et classement des offres**

Les offres inappropriées ou irrégulières seront éliminées par le RPA.

Après classement des offres, conformément aux critères pondérés définis ci-après, le RPA attribuera le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

– **La valeur technique des prestations** (une note sur 70 points) appréciée au vu du contenu des documents explicatifs demandés au III.

La valeur technique sera décomposée selon les sous-critère suivants :

Capacités techniques du candidat et organisation interne proposée pour la réalisation de la prestation et moyens proposés.	25 points
Pertinence et qualité de la méthodologie présentée pour la qualification des aléas naturels et l'ensemble de la procédure.	45 points

– **Le prix de la prestation (coefficient 1 soit une note sur 30 points)** selon la formule :
$$\text{Note} = 30 \times (\text{montant de l'offre la plus basse} / \text{montant de l'offre analysée})^2$$

Les notes seront arrondies pour obtenir une note entière.

La note totale sera sur 100 points par addition de la note technique sur 70 points et de la note prix sur 30 points.

Les offres seront classées par ordre décroissant.

Si le candidat retenu ne fournit pas les certificats ou la déclaration mentionnés aux articles R.2143-6 à R2143-12 du Code de la commande publique, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le RPA qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le RPA pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

Si le candidat a demandé de prendre en compte les capacités professionnelles, techniques ou financières d'un ou plusieurs sous-traitants au niveau de la candidature, il devra fournir le ou les demandes d'acceptation de ces derniers et d'agrément de leurs conditions de paiement dans l'enveloppe relative à l'offre. L'absence de ces documents entraînera le rejet de l'offre.

V. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les offres seront établies en euros, leur transmission par voie électronique est obligatoire. Toute offre remise au format papier par voie postale sera considérée comme irrégulière.

L'offre électronique devra donc être déposée sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, dans la rubrique relative à la présente consultation et prévue à cet effet. Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

La procédure porte le n° **2026SGCD74004**

L'envoi d'une copie de sauvegarde de l'offre au format papier ou au format physique électronique (clé USB par exemple) est autorisé. Mais cet envoi ne peut être admis qu'en complément de la remise au format électronique.

La copie de sauvegarde devra être transmise sous pli cacheté portant l'adresse et mentions suivantes et devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

« Offre pour le marché – copie de sauvegarde : Mission d'étude relative à la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) inondation et mouvements de terrain de Chamonix-Mont-Blanc »

2026SGCD74004

Préfecture de la Haute-Savoie

Secrétariat Général Commun – Service Achats et Finances

– Rue du 30^e régiment d'infanterie – BP2332 -74034 Annecy

« NE PAS OUVRIR »

VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par voie électronique uniquement, via la plateforme des achats de l'État (PLACE) www.marches-publics.gouv.fr sous la référence **2026SGCD74004**

Une réponse sera alors adressée par voie électronique uniquement, via la plateforme des achats de l'État (PLACE), à tous les candidats ayant retiré le dossier, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

VII Disposition en matière de protection de l'environnement.

Des dispositions de protection de l'environnement constituent une clause d'exécution du contrat détaillée au CCAP

VIII VOIES DE RECOURS

Tribunal administratif de Grenoble

2 place de Verdun - 38022 GRENOBLE CEDEX

Tel : 04.76.42.90.00

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

URL: <https://grenoble.tribunal-administratif.fr/>